



Violences conjugales

Vous faites face à une violence au quotidien ou dans votre entourage ? Le Gard a mis en place des dispositifs pour vous soutenir !

Publié le 16/09/2024 - Mise à jour le 30/10/2024

Comment pouvons-nous vous aider ?

Le Conseil départemental du Gard agit au quotidien [pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes](#). Accompagné par de nombreux partenaires institutionnels et associatifs sur le territoire, il a mis en place un réseau départemental (Réseau « Ensemble pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes ») et a installé un observatoire des violences faites aux femmes en collaboration avec les services de l'État, de la Justice et des structures associatives. Dans le cadre de ce travail collaboratif, un site internet a été créé afin de mieux vous informer et vous orienter. Les acteurs mobilisés dans l'aide aux femmes y sont présentés.

Pour qui ?

Toutes les personnes en recherche d'un accueil social, d'une écoute, d'une orientation, d'un hébergement d'urgence, d'un accompagnement dans le cadre de la défense des droits.



Qui contacter ?

Si vous êtes en situation d'urgence, contacter les forces de l'ordre au 17 ou les services de secours au 112.

- Pour signaler une violence en ligne : [Accueil Particuliers | Service-public.fr](#)
- Pour tout renseignement, le numéro national 3919 est ouvert 7/7 jours.

Ce numéro d'écoute national est destiné aux femmes victimes de violences, à leur entourage et aux professionnels concernés.

Appel anonyme et gratuit du lundi au dimanche : de 9h à 22h du lundi au vendredi / de 9h à 18h samedi, dimanche et jours fériés.

Enfin pour **tout accompagnement social en proximité, ce sont les Centres médico-sociaux (CMS) qui répondront à votre besoin.**

- Trouver votre CMS de rattachement ou contactez le **04 66 76 76 76**
- Si vous voulez évaluer de la qualité de votre relation, [téléchargez le violentomètre ici](#).



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi

■ *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*

■ *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*

■ *Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76